

## Rapport de minorité N° 2021/8

### Démarches participatives et laboratoires d'usages : bilan et suite des travaux

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 330'000.- et d'un crédit de fonctionnement de CHF 60'000.- pour le financement d'un poste de travail à mi-temps.

---

Nyon, le 15 janvier 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Etaient présents : Bordier Caroline (présidente et rapportrice), Allamand Victor (absent à la deuxième séance), Borges Maria Ana, Bourqui Fabien (absent à la deuxième séance), Carezza Marco (excusé à la deuxième séance), Chevallay Piguët Monique, Diserens Marius, Gauthier-Jaques Yves, Montecchio Chiara, Cayrol Tania (absente à la deuxième séance)  
Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et son chef de service M. Christophe Bornand.

La première séance a eu lieu le 14 octobre 2021, la deuxième le 10 janvier 2022

La Municipalité explique à la commission que le but des ateliers d'usage est de permettre de mieux aménager les projets futurs. En effet, les forums seniors intéressent les seniors, les enfants des UAPE sont consultés pour savoir comment ils imaginent leur future cour de récréation, les paysagistes sont consultés lors de la rénovation du centre-ville. Plus largement, ces démarches d'exploration servent à savoir comment l'espace public est perçu par la population, afin de faire un bilan de son utilité.

Jusqu'à aujourd'hui, cela a été fait au coup par coup par les différents services.

Les analyses de terrain sont faites par des employés formés à l'interne, assistés par des auxiliaires pour faire des enquêtes, afin de ne pas utiliser de mandataires.

La Municipalité souhaite un développement des laboratoires d'usages, afin de noter les évolutions : que ce soit au square Perdtemps, au square de la gare, à la Grande Jetée, à la place du château (recours pendant au TF), ou pour accompagner les projets d'espaces publics du nord de la ville.

La Municipalité souhaite engager un EPT, dans un premier temps à mi-temps, qui devra connaître le métier d'urbaniste et d'architecte du paysage, pour faire le relais avec les mandataires, et avec les études. Avec ce budget, la Municipalité compte développer les projets, et pense qu'il faut un suivi effectué par une personne qui travaillerait avec tous des services de la ville.

En effet, lors de MEPS, il est demandé aux architectes, voire aux urbanistes de mettre sur pied des démarches participatives. Le nouvel EPT servirait à les accompagner en leur donnant des informations.

Une partie de la commission remarque que, quand les démarches participatives ont commencé, il n'y avait pas de poste d'EPT, et que de nombreuses réalisations ont été faites de manière très satisfaisante pour la population.

Il est répondu qu'avec le recul il faudrait de la coordination, car il y a une demande grandissante de démarches participatives de la part de la Municipalité. Tous les services travaillent en amont, transversalement. Il a fallu parfois mandater des externes.

*Compagnyon* a été le début des démarches, des compétences à l'interne ont été utilisées. Aujourd'hui, la Municipalité veut aller plus loin et professionnaliser, afin de valoriser le travail, car transversaliser est difficile.

Un problème soulevé par la commission est que la population est créative, et a des idées qui ne tiennent pas compte des frais d'entretien y relatifs. Par exemple à Rive-est, les Espaces Verts ne peuvent plus faire le travail et doivent le sous-traiter.

La Municipalité répond que désormais un budget d'entretien est prévu.

Un commissaire demande pourquoi ce préavis 8 est en fait un "paquet" : EPT + réfection du square Perdtemps.

Il est répondu que comme il sera rapidement nécessaire de refaire le square Perdtemps, et que ce préavis était prêt à être soumis au conseil, la Municipalité a jugé opportun de faire un "deux en un", car c'est le même service qui doit renouveler l'espace Perdtemps.

Un commissaire demande pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres public qui a été fait pour un montant de CHF 140'000.- ?

La Municipalité répond que, s'agissant d'un marché de construction, le seuil du montant pour un marché public est de CHF 250'000.-.

Ce montant de CHF 140'000.- est un *devis* et non un *budget* basé sur des demandes que la Municipalité aurait soumises à des entreprises.

Le montant des honoraires du mandataire est de CHF 20'000.- (inférieur au seuil de marché public, CHF 150'000.- pour un marché de services) et la Municipalité peut attribuer ce mandat en gré à gré.

Pour le reste des travaux à réaliser, la Municipalité réalise de toute façon un appel d'offres auprès de trois entreprises de construction les plus locales possibles avant d'attribuer les mandats.

### **Conclusions :**

Au vu des finances de la ville, l'augmentation des EPT (des charges) doit être scrupuleusement scrutée. Nous comprenons la volonté de professionnaliser un poste, mais il faut reconnaître qu'aujourd'hui, cela fonctionne bien. On peut aussi se dire que cela fait désormais partie du métier effectué par les services.

De plus, il apparaît que ce nouveau poste n'est pas une priorité absolue, et que le descriptif du profil recherché est peu clair.

Nous pensons que cela doit être possible de mieux organiser les démarches participatives en les étalant dans le temps, afin que les services puissent absorber ce travail.

La minorité de la commission est très étonnée que la Municipalité n'ait pas fait d'appel d'offres "sur invitation" pour CHF 140'000.-, et ce même s'agissant d'un marché de gré à gré. Car sans solliciter la concurrence et en confiant systématiquement à l'unique prestataire *Belandscape* les aménagements provisoires, il y a peu de chances que la Ville bénéficie ainsi d'un prix concurrentiel.

N'est-ce pas la responsabilité du Conseil que de veiller à ce que les investissements soient justes ? N'avons-nous pas tous promis d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ?

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 2021/8 intitulé « Démarches participatives et laboratoires d'usages – bilan et suite des travaux »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. **de ne pas octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 330'000.- TTC pour financer la poursuite des laboratoires d'usages, pour les années 2022 et 2023, en vue d'associer la population aux projets Cœur de Ville et Rives du lac, ainsi qu'à d'autres améliorations de l'espace public dont la réfection du Square Perdtemps ;
2. **de ne pas porter** ce montant au bilan N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable à hauteur de CHF 50'000.- via un prélèvement sur le *Fonds pour le développement durable* - N° 9280.33, le solde de CHF 280'000.- étant amortissable en 5 ans,
3. **de ne pas autoriser** la Municipalité à inscrire aux budgets 2022 et suivants un montant de CHF 60'000.-, charges comprises, destiné à financer la création d'un poste à 50% au sein du Service du territoire. Ce montant sera porté aux comptes N° 420.3011 et suivants.

La minorité de la commission :

Caroline Bordier, présidente et rapportrice  
Victor Allamand  
Marco Carezza  
Yves Gauthier-Jaques